



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de LAGARRIGUE - Tarn,

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Communes, article L 131-1 à 131-5

Vu le Code de la Route ;

Considérant les travaux de renforcement électriques à effectuer sur le chemin du Carla pour le compte du SDET à ALBI – Tarn, à compter du 21 Novembre jusqu'au 3 Mars 2017 ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 21 Novembre 2016 et jusqu'au 3 Mars 2017, la circulation des véhicules de toute nature sera alternée soit manuellement, soit par feux tricolores et le stationnement des engins de chantier, sur le chemin du Carla.

Article 2 : A ces mêmes dates, le chemin du Carla sera barré en journée, ponctuellement, sur les zones les plus étroites.

Le stockage du matériel et cabane de chantier se fera sur l'aire de retournement au fond de l'impasse.

Article 3 : L'Entreprise doit assurer pour ce qui la concerne la mise en place des panneaux réglementaires ainsi que la sécurité.

Article 6 : Le Secrétaire général de la commune de LAGARRIGUE, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Labruguière sont chargés chacun en ce qui les concerne de faire exécuter le présent arrêté.

Fait à LAGARRIGUE, le 17 Novembre 2016

Le Maire,

Vincent COLOM